

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	59 (1986)
Heft:	10
Artikel:	A propos des concours d'architecture : le concours d'architecture, moyen pour améliorer la conscience culturelle de la qualité architecturale?
Autor:	Meuwly, Bernard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-128721

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des concours d'architecture

Le concours d'architecture, moyen pour améliorer la conscience culturelle de la qualité architecturale?

A l'instar de l'architecte genevois Richard Quincerot, qui signait récemment un excellent texte dans le dernier numéro du *Werk* sur les concours, nous partirons de l'hypothèse que (je cite): «...loin d'être marginal, passif, le concours joue un rôle central, actif, d'institution de l'architecture.»

Comme le dit notre confrère, le modèle idéal du «bon concours» s'organise tel un récit au long duquel entrent en scène selon un rituel minutieusement réglé:

- le commanditaire et son besoin;
- le programme;
- des architectes d'accord de se lancer dans une compétition où le meilleur gagne;
- un jury impartial;
- un public participant au «débat architectural» engendré par l'exposition des résultats du concours, etc.

Par contre, à entendre les architectes, le «scandale des concours» est permanent.

Cette dichotomie entre le «concours idéal» et le «concours réel» est inévitable dans la mesure où, comme le dit Quincerot: «Le premier promet une impossible réconciliation générale sur un «meilleur projet»; le second s'indigne qu'on n'y parvienne jamais.» On ne voit donc pas par quel miracle le concours parviendrait à produire des jugements absolument indiscutables, à gommer la frustration des perdants, à interdire aux critiques ou au public de préférer d'autres projets que le projet gagnant.

Certaines empoignades récentes qui ont marqué l'issue de concours fameux prouvent bien que l'on a encore quelque chemin à parcourir avant d'atteindre la sérénité propice à l'appréciation béate d'une œuvre architecturale en devenir, telle qu'elle apparaît sur les dessins d'un projet de concours. D'ailleurs, cette sérénité qui découlerait d'un consensus général, est à la fois utopique et de nature à stériliser tout débat: ce fameux débat architectural revendiqué par les architectes et auquel il est si difficile d'intéresser le public. La réalité prouve bien que le public n'est atteint que par le canal des médias et que ces derniers, c'est bien connu, ne se dérangent que s'ils flairent un relent de scandale.

Face au thème «Le concours d'architecture est-il un moyen pour améliorer la conscience culturelle de la qualité architecturale?», nous allons tenter, à la suite du philosophe André Comte-Sponville, de nous aventurer dans quelques labyrinthes de l'art, dont l'architecture est un des domaines majeurs.

Nous appelons bonne la chose que nous désirons; conséquemment, nous appelons mauvaise la chose que nous avons en aversion. Comme il n'y a pas de vérité esthétique (pas de vérité objective), la beauté n'est pas; l'homme la crée à chaque instant qu'il en jouit ou plutôt, il est le lieu de sa production, dont l'œuvre, en lui, est la cause. Spinoza écrivait: «La beauté n'est pas tant une qualité de l'objet considéré qu'un effet se produisant en celui qui le considère.»

On peut noter en outre que toute beauté est

doublement temporaire: par la mutabilité de l'objet senti et par la fugacité du sujet sentant. La seule chose qui ne varie pas est la variabilité des jugements humains.

Il faut relever ici que le fait qu'un goût soit dominant dans une culture donnée ne prouve pas qu'il est le meilleur, mais simplement qu'il domine. On a l'esthétique que l'on mérite! On a le choix de sa philosophie, mais pas celui de son époque. Et nul n'est tenu d'aimer ce avec quoi il coïncide. Mais cela est d'ailleurs sans grande importance, car l'art se survit et le passé nous reste présent dans l'effectivité du plaisir — ici, maintenant — qu'il nous procure. Il est plus facile d'écouter Schubert aujourd'hui que de son temps...

Revenant à l'architecture, et notamment aux concours, ces «jeux olympiques de l'art», comme disait Dalí, on peut noter combien ils sont révélateurs, l'expression d'une culture. Dans des circonstances données, un jury donné officie. Il est investi d'un pouvoir quasi sacré: celui, dans un simulacre de suffrage universel, de décider au nom du public de l'attribution d'un mandat au meilleur. C'est selon une procédure bien réglée que s'organise la compétition sur le plan de la qualité professionnelle entre des architectes (j'allais dire des archithlètes!), ces hommes de l'art vivant de leur renommée. L'enjeu est donc de taille et les passions à fleur de peau!

Une expérience faite dans le cadre de l'Institut français d'architecture, rapportée par Richard Quincerot, démontre que (je cite): «Le verdict du jury n'est pas une sorte de «moyenne» des opinions préalables de ses membres, appliquée aux projets des concurrents, mais un avis unanime élaboré progressivement par un lent travail de réinterprétation de la demande de l'organisateur, à la lumière des projets des concurrents.

» L'architecture en dépend. Comme un rite, le concours intègre une multitude de gestes fondateurs, concentrés dans des pratiques minutieusement réglées, surchargées de sens pour ceux qui s'y trouvent impliqués. Chaque concurrent y engage son identité professionnelle. Perdre un concours n'est pas seulement, pour un architecte, une contre-performance, mais le signe inquiétant qu'il n'est «plus dans la course», que les critères qu'il retient comme «bons» ne sont pas «bons» pour les autres, que l'architecture l'a abandonné.

» Comme un rite de passage, le concours a pouvoir d'instituer l'architecture et les architectes; il peut aussi les destituer. » (Fin de citation.)

Le public, lui, n'est en général pas conscient de ce combat de titans et n'en perçoit que mal l'enjeu.

On a vu à quelles conditions les médias entrent en lice. Elles sont contradictoires avec l'ordre bien réglé du rituel du concours.

On assiste donc parfois à ce paradoxe que, dans la mesure où les architectes enfreignent les règles de ce combat ritualisé, l'attention du public est attirée et c'est alors seulement qu'un

certain appétit pour l'architecture se manifeste. Dommage que cette attirance sporadique soit quelque peu morbide! Souvent, ce consommateur occasionnel de l'architecture peut, par ce biais, être accroché, recevoir une information et, devenu connaisseur, être à même d'apprécier la qualité architecturale dont il prend alors culturellement conscience.

En espérant que Frank Loyd Wright péchait par excès de pessimisme lorsqu'il disait que «ce qui sort d'un concours n'est que le meilleur compromis et non le meilleur projet», on peut souhaiter que cette tribune publique — que peut-être le concours d'architecture — est bien

ce lieu d'un débat d'idées où l'« homo economicus », trop prépondérant aujourd'hui, soit plus souvent remplacé par un « homo sapiens » ayant retrouvé le plein usage de l'hémisphère droit de son cerveau.

Un jour viendra peut-être où tout homme sera artiste!

Mais d'ici là, nous restons tributaires de ce labyrinthe des discours sur l'art où chacun cherche, dans l'aveu de l'autre, la vérité autrement insaisissable de son goût...

L'art s'éprouve mais ne se prouve pas.

Bernard Meuwly,
architecte de la Ville de Lausanne.

Actualité du logement

Vaud:
malgré une légère
amélioration,
le nombre
de logements
vacants reste
insuffisant

D'après l'inventaire effectué par le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS), le nombre de logements vacants recensés dans le canton de Vaud au 1^{er} juin 1986 est de 2000, alors qu'il était de 1743 une année auparavant.

Cette amélioration est réjouissante, car lorsqu'il n'y a pas assez de logements vacants, les personnes qui cherchent à se loger rencontrent beaucoup de difficultés à trouver l'appartement dont elles ont besoin et dont le loyer est abordable. Il n'y a cependant pas lieu de pavoiser. Le taux de logements vacants par rapport au nombre total de logements est de 0,84% en 1986 contre 0,74% une année auparavant. Comme l'on admet généralement qu'il y a crise en dessous de 1,5%, la situation actuelle reste très préoccupante.

Il faut relever aussi que près de la moitié des logements vacants sont à vendre, ce qui restreint évidemment l'offre de logements à louer. Si l'on considère encore qu'une forte proportion des logements à louer ont été construits au cours des deux dernières années, ce qui signifie inévitablement que leur loyer est élevé, on constate que le nombre d'appartements offerts en location pour un loyer supportable est très faible.

Dans la région lausannoise, le nombre de logements offerts en location au 1^{er} juin 1986 n'était que de 110 à Lausanne, 2 à Prilly et 4 à Pully. Un an auparavant, le nombre d'appartements à louer était de 62 à Lausanne, 13 à Prilly et 5 à Pully. C'est très insuffisant, car pour atteindre le seuil de 1,5% de logements vacants, il en faudrait au moins 975 à Lausanne, 83 à Prilly et 102 à Pully.

Il serait très dangereux de croire que la très légère amélioration constatée cette année signifie que le marché du logement est devenu normal. Les personnes confrontées à ce problème vous le confirmeront: la recherche d'un appartement reste très difficile parce que pour un nombre trop restreint d'appartements offerts en location, les candidats se bousculent nombreux au portillon. A moins d'y mettre le prix ou d'avoir beaucoup de chance, les recherches peuvent être longues et laborieuses, sans oublier que certains propriétaires et gérants profitent trop souvent de cette situation pour augmenter fortement les loyers lors de changements de locataires.

Jacques-André Mayor.

Dans le *Bulletin*
de septembre 1986
de l'AVLOCA.

SERRURERIE	CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
29 bis, rue de Lausanne	
1201 GENÈVE	
Téléphone 31 09 45	
RAYMOND GRANDVAUX	

ERIC REYMOND SA

BRULEURS A MAZOUT ET GAZ - CITERNES
Vente - Installation - Entretien

1000 LAUSANNE 6

Tél. (021) 27 62 33

1920 MARTIGNY

Tél. (026) / 2 28 34

